Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250227-20250201-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2025

13 janvier 2025 17:03:03

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE

Collectivité : Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille **Budget :** 16 PETITE ENFANCE **2024**

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 20				**850,00 €**
2051 - Concessions et droits similaires	4222	700,00 €	329,16 €	350,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	4228	800,00 €	186,68 €	500,00 €
Chapitre - 21				**3 300,00 €**
2188 - Autres immobilisations corporelles	4228	6 400,00 €	0,00 €	3 300,00 €
Chapitre - 23				**17 000,00 €**
2313 - Constructions (en cours)	4222	25 000,00 €	4 521,79 €	17 000,00 €
	Total des dépenses	**32 900,00 €**	**5 037,63 €**	**21 150,00 €**

Le 31/12/2024
Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE

Collectivité : Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille **Budget : 16 PETITE ENFANCE** **2024**

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 13				**3 100,00 €**
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	4222	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	4228	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €
	Total des recettes	**3 100,00 €**	**0,00 €**	**3 100,00 €**

Le 31/12/2024
Le Président
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS

SG DD

Communauté de Communes
Reçu le
12 AOUT 2024
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Sarthe

Le Mans, le 9 août 2024

Monsieur Michel LEROY
Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
10 rue Saint Pierre
72120 SAINT CALAIS

Action sociale

Objet : Notification d'une aide à l'investissement – année 2024

Monsieur le Président,

Je vous informe que notre Commission d'action sociale, après en avoir délibéré lors de sa séance du 27 juin 2024, a décidé de soutenir votre projet et de vous accorder une aide à l'investissement pour le programme suivant :

Programme d'investissement : poursuite des travaux et des aménagements du multi-accueil et promotion du métier d'assistante maternelle via la création de support de communication à destination des parents.

Adresse de l'équipement ou service :

- Le multi-accueil « Le jardin des sens » à Vibraye,
- Le RPE intervenant sur l'ensemble du territoire de la Cdc.

Une subvention de 5 824 € vous est attribuée.

Ce montant est conditionné à la réalisation des dépenses prévues, soit 10 993,83 €. En cas de dépenses inférieures, l'aide sera réajustée en conséquence.

Cette décision, étant entérinée par les autorités de tutelle, devient exécutoire. En conséquence, la présente notification et son annexe définissent et encadrent les modalités d'utilisation de cette aide. Elles vous sont opposables.

L'aide sera versée selon les modalités suivantes :

Pour le 1er acompte ou en cas d'acompte unique	Pour un paiement sans avance/ acompte
Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée	Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée
Attestation signée : - par un commissaire aux comptes, dès lors que le porteur du projet est dans l'obligation d'en désigner un, ou par un expert-comptable, dès lors que le porteur du projet en a désigné un ; - à défaut conjointement par le maître d'ouvrage (représentant mandaté du bénéficiaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) chargés de l'opération, justifiant du commencement d'exécution du programme et mentionnant la date de début des travaux.	Attestation signée : - par un commissaire aux comptes, dès lors que le porteur du projet est dans l'obligation d'en désigner un, ou par un expert-comptable, dès lors que le porteur du projet en a désigné un ; - à défaut conjointement par le maître d'ouvrage (représentant mandaté du bénéficiaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) chargés de l'opération, justifiant du commencement d'exécution du programme et mentionnant la date de début des travaux.

	Copie de la police d'assurance garantissant les biens faisant l'objet de la participation de la Caisse d'Allocations familiales Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée, détaillant : d'une part, le coût de l'opération (hors taxe et/ou toutes taxes comprises) et d'autre part, les financements obtenus
Pour les acomptes suivants	**Pour le versement du solde (suite à paiement d'acompte)**
Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée.	Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée
	Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée, détaillant : d'une part, le coût de l'opération (hors taxe et/ou toutes taxes comprises) et d'autre part, les financements obtenus

Le versement du solde de l'aide sera réalisé sur la base des documents attestant de la finalisation du projet. Le programme devra être achevé d'ici le 30 juin de l'année N+ 3. A défaut, l'aide accordée devra être annulée par la Caf.

Les remboursements, les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination s'effectueront par chèque à l'ordre de Monsieur le Directeur financier et comptable de la Caf, ou par virement bancaire.

J'attire par ailleurs votre attention sur la nécessité de porter à la connaissance du public et des familles utilisatrices le soutien financier de la Caf pendant la durée du programme d'investissement (communication publique, panneau de chantier...) et à l'issue de celui-ci (dépliants, affiches, site Internet, réseaux sociaux ...).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Sous-directrice Action sociale,

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SARTHE
La Sous-Directrice Action Sociale
Laurence Tondeur

Laurence Tondeur

N° dossier Sias : 202400201
Commune : Saint Calais
Année : 2024
Gestionnaire : Cdc des Vallées de la Braye et de l'Anille
Code pièces – Famille / Type : Notification